

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2659

Cité Scolaire Internationale - Implantation d'un bâtiment modulaire - 2 place de Montréal à Lyon 7e -  
Opération n° 07223001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de  
programme 2015-1 - Programme 00006

Direction de la Construction

**Rapporteur :** Mme GAY Nicole

<b>SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2016</b>
-----------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 5 DECEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 DECEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME.

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), Mme FONDEUR (Pouvoir à Mme PALOMINO) M. HAVARD (pouvoir à M. GUILLAND), M. PHILIP (M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme BAUME)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD, M. ROYER

2016/2659 - CITE SCOLAIRE INTERNATIONALE - IMPLANTATION D'UN BATIMENT MODULAIRE - 2 PLACE DE MONTREAL A LYON 7E - OPERATION N° 07223001 - LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2015-1 - PROGRAMME 00006 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 29 novembre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2016/2571 du 14 novembre 2016, vous avez approuvé la convention relative à la Cité Scolaire Internationale qui stipule dans son article 1 « La Région autorise par la présente la Ville à installer des bâtiments modulaires sur ce parcellaire pour les besoins de l'école primaire. Elle autorise M. le Maire de Lyon à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à ces installations. ».

Par délibération n° 2016/2614 du 16 décembre 2016, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n° 2015-1 «Aménagements groupes scolaires 2015-2020», programme n° 00006 «Scolaire».

La capacité d'accueil de la Cité Scolaire Internationale est insuffisante. Afin de pouvoir répondre aux besoins d'accueil des enfants, les locaux de l'école élémentaire ont été étendus dans l'emprise dévolue au collège et dans des bâtiments préfabriqués. Un restaurant additionnel a également été installé dans des bâtiments préfabriqués. Il est nécessaire de rendre au collège, qui connaît également une hausse des effectifs, la surface qui a été affectée provisoirement à l'école élémentaire.

La première phase consiste en l'installation d'un deuxième bâtiment préfabriqué portant la capacité du groupe scolaire à 19 classes.

La seconde phase, objet de la présente opération qui vous est présentée aujourd'hui, consiste à installer un bâtiment modulaire permettant de porter la capacité du groupe scolaire à 20 classes, à restituer les surfaces au collège et à déposer les bâtiments préfabriqués installés précédemment.

Une troisième phase qui sera soumise ultérieurement au Conseil municipal, est identifiée avec la construction définitive d'un agrandissement du bâtiment et la dépose du bâtiment modulaire. L'échéance de ces travaux est envisagée pour 2022.

A ce stade des études, la dépense correspondant à la deuxième phase est estimée à 3 850 000 € TDC (valeur octobre 2016) comprenant l'achat et l'installation du bâtiment modulaire, la dépose des bâtiments préfabriqués installés précédemment, le mobilier complémentaire pour un montant de 100 000 € TTC, ainsi que la dépose du bâtiment modulaire et la remise en état du site en 2022.

Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1 «Aménagements groupes scolaires 2015-2020», programme n° 00006 «Scolaire».

La maîtrise d'œuvre sera assurée par la Direction de la Construction.

Les marchés de travaux, de coordination SPS, de contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Vu les délibérations n° 2016/2571 du 14 novembre 2016 et n° 2016/2614 du 16 décembre 2016 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

### **DELIBERE**

1 – Le lancement de l'opération n° 07223001 «Cité Scolaire Internationale - Implantation d'un bâtiment modulaire», est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1 « Aménagements groupes scolaires 2015-2020 », programme n° 00006 «Scolaire».

2 – M. le Maire est autorisé à déposer le permis de construire ou de démolir, ou l'autorisation de travaux afférents.

3 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00006, AP n° 2015-1, opération n° 07223001, et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonctions 211, 212, 213 et 251, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- 2016 : 50 000 €;
- 2017 : 3 400 000 € dont 100 000 € pour le mobilier ;
- 2022 : 400 000 €

4 – Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles et toutes subventions en particulier auprès de la Région Rhône-Alpes dans le cadre de la Convention de fonction d'agglomération et de centralité (CFAC) par l'intermédiaire de la Métropole de Lyon, ainsi que le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY